



PRÉFECTURE DE CORSE

**Direction Régionale
de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

CORSE

Objet : Année 2019 ; compte rendu annuel du CSRPN de Corse (article 14 du règlement intérieur)

Compte rendu annuel année 2019 présenté le mars 16 mars 2020, soumis à l'avis du CSRPN

| Quoi (avis numérotés donnés en séance plénière) | Nombre |
|--|---------------|
| ZNIEFF (sites liste espèces ...), Listes régionales espèces Inventaire du patrimoine géologique et paléontologique de Corse | 10 |
| RN et APPB (travaux...) | 1 |
| Cartographies d'habitats, DOCOBS | 8 |
| Dossiers de dérogations espèces protégées | 1 |
| PNA/PRA | 4 |
| Autres (divers) | 0 |
| TOTAL | 24 |

1/Composition et fonctionnement du CSRPN

Comme le prévoit le règlement intérieur, Le CSRPN comprend un président, M. Christophe MORI, et deux-vice-Présidents, M. Michel DELAUGERRE et M. Gérard PERGENT.

Le CSRPN est composé d'une Commission Terre, et d'une Commission Mer. Chacun des vice-présidents est également président et animateur d'une Commission.

La CRPG (Commission régionale du patrimoine géologique, minéralogique et paléontologique) est une émanation du CSRPN. Elle regroupe, sous la responsabilité de la DREAL, des experts de la géologie de la Corse. Marie-Madeleine SPELLA est la coordonnatrice scientifique régionale.

Afin de tenir compte de la réforme relative à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN, qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020, l'année 2019 a été marquée par une réflexion menée lors des séances plénières du 20 mai, du 27 septembre et du 2 décembre sur l'organisation actuelle et les évolutions nécessaires au fonctionnement du CSRPN.

Dans ce cadre, à noter la participation du président et des vice-présidents du CSRPN à la conférence annuelle des présidents de CSRPN et aux groupes de travail organisés par le MTES sur le projet de réforme pour la déconcentration des avis du CNP aux CSRPN (cf point 5 ci-dessous).

2/ Réunions plénières et Commissions

2.1 Réunions plénières

4 réunions plénières se sont tenues en 2019 :
-15/02 (14 membres présents ,5 pouvoirs)
- 20/05 (18 membres présents, 3 pouvoirs)

- 27/09 (13 membres présents, 6 pouvoirs)
- 2/12 (12 membres présents, 3 pouvoirs)

Remarque : On notera que le règlement intérieur permet de donner pouvoir en cas d'absence. Il faut toutefois veiller à ce que les membres présents assistent aux séances dans leur intégralité et n'abusent pas de la possibilité de donner pouvoir en cours de réunion. Néanmoins le quorum a toujours été atteint.

Afin de s'assurer au mieux de la disponibilité des membres, et pour une meilleure programmation des dossiers, A compter de l'année 2019, un calendrier prévisionnel des séances du CSRPN a été établi en début d'année : le principe de fixer 4 séances par an (une par trimestre) a été retenu, selon les modalités suivantes : la DREAL envoie un Doodle qui propose aux membres de se positionner sur un jour précis (en priorité le lundi ou le vendredi) dans la semaine qui aura été fixée à l'avance.

2.2 Commissions

- Commission Terre : 4 réunions se sont tenues, le 15 février, le 20 mai, le 27 septembre et le 2 décembre.

A noter que la mise en place de cette Commission a permis d'alléger les séances plénières, certains dossiers mobilisant un temps important.

- Commission Mer : 1 réunion s'est tenue, le 24 juin .
- CRPG: 2 réunions se sont tenues, le 15 mars et le 13 mai.

3/ Ordres du jour, dossiers examinés ou présentés, remarques et décisions (remarque : seuls les dossiers pour lesquels un avis formel en séance plénière du CSRPN est demandé sont numérotés)

| Date réunion | Objet | Décision éventuelle/ avis (n°) |
|--------------|---|---|
| 15/02/19 | Approbation du PV de la réunion du 24/09/2018 | approbation |
| 15/02/19 | Approbation du compte-rendu annuel d'activités pour l'année 2018 | approbation |
| 15/02/19 | Avis sur le Tome 1 du DOCOB du site Natura 2000 du golfe de Porto-Vecchio | Avis du CSRPN de Corse n°2019-01 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 15/02/19 | Avis sur le Projet de réfection des ouvrages de défense contre la mer de Bastia | Avis du CSRPN de Corse n°2019-02 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 15/02/19 | Avis sur l'auto évaluation du PNA Anchusa crispa | Avis du CSRPN de Corse n°2019-03 Il convient de compléter le bilan par des données sur l'état de conservation biologique de l'espèce et des propositions d'actualisation et de reconduction du PNA. Il est décidé que le document sera réexaminé lors d'une prochaine séance plénière, dès que celui-ci aura été complété et modifié conformément aux observations ci-dessus. |

| | | |
|----------|--|--|
| 15/02/19 | Avis sur création /actualisation de ZNIEFF sur le secteur de la Castagniccia (3 sites) | Avis du CSRPN de Corse n°2019-04 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur création création de ZNIEFF sur le secteur du Capu d'Ortu/Capu di U Vitulu (1 site) | Avis du CSRPN de Corse n°2019-05 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur le projet de cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9400617 Dunes de Prunete-Canniccia | Avis du CSRPN de Corse n°2019-06 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur le projet de cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9400581 Etang de Palo | Avis du CSRPN de Corse n°2019-07 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur le projet de cartographie d'habitats du site Natura 2000 FR9400598 partie Forêt de Stella | Avis du CSRPN de Corse n°2019-08 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur l'auto-évaluation du PNA <i>Centranthus trinervis</i> | Avis du CSRPN de Corse n°2019-09 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur l'auto-évaluation du PNA <i>Biscutella rotgesii</i> | Avis du CSRPN de Corse n°2019-10 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 15/02/19 | Avis sur le diagnostic écologique et socio-économique du DOCOB du site Natura 2000 FR9400578 « Massif du Rotondu » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-11 Avis favorables : 20 Avis défavorables : 0 Abstentions : 0 |
| 20/05/19 | Approbation du PV de la réunion du 15/02/2019 | Approbation |
| 20/05/19 | Avis sur la liste régionale des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes | Avis du CSRPN de Corse n°2019-12 Avis favorables : 18 Avis défavorables : 0 Abstentions: 3 |

| | | |
|----------|---|---|
| 20/05/19 | Avis sur le Tome 2 du DOCOB du site Natura 2000 Calvi Cargèse | Avis du CSRPN de Corse n°2019-13 Avis favorables : 21 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 20/05/19 | Avis sur tomes 1 et 2 du DOCOB du site Natura 2000 « Forêts territoriales de Corse » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-14 Avis favorables : 21 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 20/05/19 | Avis sur création /actualisation de 6 APPB à chiroptères | Avis du CSRPN de Corse n°2019- 15 Avis favorables : 21 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 20/05/19 | Avis sur tomes 1 et 2 du DOCOB du site Natura 2000 « Roccapina Ortolu » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-16 Avis favorables : 0 Avis défavorables : 13 Abstentions: 4 |
| 27/09/19 | Approbation du PV de la réunion du 20/05/2019 | Approbation |
| 27/09/19 | Avis sur l'actualisation de ZNIEFF Secteur Côte Est-Plaine orientale: Boisements et brousse littorale de Casabianda à Pinia | Avis du CSRPN de Corse n°2019-17 Avis favorables : 18 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 27/09/19 | Avis sur l'actualisation de ZNIEFF Secteur côte Ouest – Sartène: Zone humide du fond de Cala di Tizzano | Avis du CSRPN de Corse n°2019- 18 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 27/09/19 | Avis sur l'auto évaluation du PNA Anchusa crispa | Avis du CSRPN de Corse n°2019- 19 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 0 |
| 27/09/19 | Point sur la gestion du Péril aviaire aéroportuaire (CCI 2A et 2B): | Informations sur l'organisation générale et les moyens mis en œuvre pour la gestion du péril aviaire sur les aéroports de Bastia et d'Ajaccio |
| 27/09/19 | Point d'information sur l'instruction des projets de mouillages organisés | Information |
| 02/12/19 | Approbation du PV de la réunion du 20/05/2019 | Approbation |

| | | |
|----------|--|---|
| 02/12/19 | Avis sur l'actualisation de ZNIEFF 940030410 « ANCIENNES MINES DE CASTIFAO » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-20 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 02/12/19 | Avis sur l'actualisation de ZNIEFF 940004171 « CIRQUES ET LACS GLACIAIRES DU MONTE RENOSO » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-21 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 02/12/19 | Avis sur l'actualisation de ZNIEFF 940030023 « DUNES ET POINTES ROCHEUSES DE BOTRE ET DE GIUNCHETU » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-22 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 02/12/19 | Avis sur l'actualisation des ZNIEFF 940004146 « CHÂTAIGNERAIES DE LA PETITE CASTAGNICCIA » et 940031102 « CIMA A U BORGU » | Ces ZNIEFF ont été présentées au CSRPN en 2018, mais il s'avère qu'elles ne peuvent pas être validées en l'état, car elles sont partiellement superposées. Cela rend le zonage de Cima a u Borgu caduque car une ZNIEFF de type I ne peut être partiellement incluse dans une ZNIEFF de type II. Il est donc proposé de réaliser l'agrandissement de la ZNIEFF de type II « Châtaigneraies de la petite Castagniccia » afin de permettre la validation du périmètre de la ZNIEFF de type I « Cima a u Borgu » Avis du CSRPN de Corse n°2019-23 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 02/12/19 | Avis sur l'actualisation de la ZNIEFF 940004101 « SUBERAIE DE PORTO VECCHIO » | Avis du CSRPN de Corse n°2019-24 Avis favorables : 19 Avis défavorables : 0 Abstentions: 1 |
| 02/12/19 | Présentation de l'étude Milan royal sur la vallée du Regino | La présentation de cette étude a été l'occasion de faire un point sur la pertinence des méthodes d'inventaires utilisées pour évaluer de l'état de conservation de cette espèce. Elle a mis en évidence les difficultés à évaluer l'état de conservation de l'espèce à l'échelle d'un site. |

4/Commission régionale du patrimoine géologique (CRPG)

Cette commission s'est réunie deux fois, le 15 mars et le 13 mai.

En 2019 un travail de vulgarisation et de simplification des fiches de l'inventaire a été engagé, afin de réaliser des fiches pédagogiques à l'usage du public. La CRPG du 13 mai s'est déroulée en présence de Pierrick GRAVIOU, membre du comité national de validation de l'inventaire du patrimoine géologique, coordonnateur scientifique de la CRPG de Bretagne et qui travaille également au BRGM à Orléans.

P. GRAVIOU s'est rendu en mission en Corse du 10 au 14 mai, dans le cadre de la publication d'un article dans la revue "Espèces" consacré au Permien volcanique et notamment au site de Porto / Scandola. Son déplacement avait également pour objet de rencontrer les membres de la CRPG afin de leur faire part de son retour d'expériences en matière de valorisation / communication grand public de l'inventaire du patrimoine géologique

Par ailleurs, en fin d'année, le BRGM a été missionné par le MTES pour proposer aux DREAL une offre de service permettant de valoriser les inventaires régionaux du patrimoine géologique. L'objectif est de réaliser, pour chaque région, une carte recto-verso présentant sur fond géologique simplifié et sur fond topographique les sites de l'inventaire matérialisés à l'aide de pictogrammes. Cette carte sera accompagnée d'un livret illustré présentant l'histoire géologique de la région et la description des sites.

Cette carte sera réalisée en partenariat avec le MNHN, mais également en concertation étroite avec la DREAL et la CRPG, de manière à répondre au mieux aux attentes exprimées et aux spécificités régionales.

A titre de démonstration, il a été décidé en accord avec le MTES et le MNHN de préparer un prototype et c'est la Corse qui a été retenue pour ce prototype.

Une réflexion a également été engagée sur une sélection de nouveaux sites à inventorier.

Par ailleurs, le décret d'application du 28 décembre 2015, ainsi que la note d'application du ministère, du 1^{er} décembre 2016, relatif à la protection des sites d'intérêt géologique, offre désormais la possibilité de prendre des arrêtés de protection de géotope. Un travail a été mené par la CRPG, afin d'établir les listes départementales des sites pouvant bénéficier d'un arrêté de géotope, celles-ci seront soumises à l'avis du CSRPN et du Conseil des sites de Corse, puis seront validées par arrêté préfectoral.

5/Bilan des dossiers de dérogations d'espèces protégées

5.1 Rappel du dispositif réglementaire en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019:

Le décret du 29 septembre 2015 et l'arrêté ministériel du 12 janvier 2016, relatifs aux dossiers de dérogations d'espèces protégées, ont introduit la possibilité de désigner des experts délégués pour émettre des avis au nom du CSRPN sur les demandes de dérogations d'espèces protégées ne remontant plus au CNPN (sans passage en CSRPN plénier) et valant avis du CSRPN.

Dans ce cadre, trois experts délégués titulaires et trois experts délégués suppléants ont été désignés:

Flore/habitats:

Titulaire : Guilhan PARADIS

Suppléante : Angélique QUILICHINI

Faune/milieu aquatique:

Titulaire : Michel DELAUGERRE

Suppléant : Gregory BEUNEUX

Mer:

Titulaire : Christine PERGENT

Suppléant : Pascal OBERTI

En 2019, au total 17 avis ont été rendus par les experts délégués, répartis de la façon suivante :

- 13 avis sur dossiers scientifiques
- 3 avis sur dossiers de régulation (sécurité aéronefs)
- 1 avis sur dossier d'aménagement + 3 avis/contributions sur dossiers d'aménagement rendus par le CSRPN relevant de la compétence CNPN .

5.2 Réforme relative à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN, à compter du 1^{er} janvier 2020

Le décret relatif à la déconcentration des avis sur les dossiers de dérogation espèces protégées du CNPN aux CSRPN est paru le 12 décembre 2019 (Décret no 2019-1352 du 12 décembre 2019 portant diverses dispositions de simplification de la procédure d'autorisation environnementale).

Le décret confie désormais aux CSRPN la consultation sur les demandes de dérogation à la protection des espèces, le CNPN ne restant compétent, dans le cadre d'une demande relevant d'une autorisation environnementale, que pour les dérogations à la protection des 37 espèces de vertébrés figurant sur la liste fixée par un arrêté du 9 juillet 1999

(modification de l'article R181-28 du code de l'environnement), ainsi que des espèces figurant sur une liste en cours d'élaboration.

Le décret précise que:

- Seul le préfet et non les membres du CSRPN comme c'était le cas auparavant (à la demande d'au moins 1/3 des membres), pourra demander qu'un dossier de compétence régionale soit instruit par le CNPN lorsqu'il estimera, à titre exceptionnel, que « la complexité et l'importance des enjeux du dossier le justifient »;
- le CNPN, dès lors qu'il est saisi, se prononcera sur toutes les espèces comprises dans le dossier, sans qu'il y ait un avis complémentaire du CSRPN pour les espèces hors listes nationales (évitant ainsi un double avis);
- enfin, l'encadrement du délai dans lequel le CSRPN doit rendre son avis, soit 2 mois, et au-delà duquel son avis sera réputé tacitement favorable, entrera en vigueur en même temps que le décret et est étendu aux demandes pour les projets hors autorisation environnementale.

Le Président, Christophe MORI

